



REGLEMENT POUR LES PROJETS DE MASTERS INFORMATIQUES

Le présent règlement a pour objet l'organisation du projet de Master informatique (S4) en conformité avec le plan des études pour la préparation du diplôme de Master en Informatique.

Le projet de Master a pour but de permettre à l'étudiant :

- de réaliser un travail à la fois personnel et collaboratif, mettant en application les connaissances théoriques et pratiques acquises durant sa formation.
- d'être apte pour une éventuelle insertion dans le milieu professionnel.

1 - INSCRIPTION EN PROJET DE MASTER

Art. 1: Le projet de master peut être effectué dans un organisme externe (administrations, banques, entreprises publiques ou privées, centres de recherches, ...) ou au sein de l'université.

Art. 2 : La proposition du projet de master comprend :

1. Un formulaire de projet master (téléchargeable sur le site la faculté) signé par le promoteur.
2. Pour les projets externes, une convention (téléchargeable sur le site la faculté) signée par l'établissement d'accueil et par la faculté d'Informatique.

Art. 3 : La proposition du projet de master doit être déposée au niveau des départements.

Art. 4: Le projet de master doit être validé par une commission d'enseignants.

2 - DEROULEMENT DU PROJET DE MASTER

Art. 5 : Les étudiants sont reçus régulièrement par le promoteur pour diriger et orienter le travail.

Art. 6 : Un enseignant est désigné par l'administration, en cas de besoin, pour suivre les étudiants ayant un sujet externe. Son rôle est d'aider et d'orienter les étudiants. Au minimum trois entrevues doivent être prévues durant la préparation du projet. Les étudiants peuvent solliciter d'autres entrevues, lorsque cela est nécessaire.

Une fiche de suivi (téléchargeable sur le site la faculté) doit être remplie et signée par l'enseignant, désigné par l'administration, après chaque entrevue. Elle sera déposée, ensuite, par les étudiants au niveau des départements.

3 - LE MEMOIRE DE MASTER

Art. 7 : La couverture du mémoire doit être conforme au modèle accessible sur le site de la faculté. Sur le dos de la dernière page cartonnée doit apparaître un résumé du mémoire (dans les deux langues française/anglaise).

Art. 8 : Il est formellement interdit de recourir à la pratique connue sous le nom commun de « copier-coller » dans la rédaction du mémoire.

Art. 9 : Le nombre de pages du mémoire ne doit pas dépasser 70 pages.



4 – SOUTENANCE ET EVALUATION DU PROJET

Art. 10 : Les soutenances des projets Master se déroulent en une seule session organisée à la fin de l'année universitaire. Le mémoire du projet sera transmis aux membres du jury par email (et par papier à la demande des membres de Jury). La date limite de la remise du mémoire, aux membres du jury, sera fixée par l'administration.

Art. 11 : Pour chaque étudiant, quatre invités sont autorisés à assister à la soutenance.

Art. 12 : Le jury de soutenance est constitué de trois membres : deux examinateurs dont un Président, et le promoteur.

Art. 13 : La soutenance est conditionnée par une autorisation de soutenance de la part du promoteur, basée sur l'état d'avancement, et celui de la commission du suivi dans le cas d'un projet externe. Autrement, la soutenance ne sera pas planifiée.

Art. 14 : Une démonstration au jury portant sur la réalisation effectuée est à présenter par les étudiants avant la soutenance.

Art. 15 : La soutenance se déroule comme suit :

- Un exposé de 20 minutes maximum, portant sur l'essentiel du travail réalisé,
- Une phase de questions.

Art. 16 : Le promoteur donne son avis sur le travail effectué. Cependant, il ne participe pas à la délibération sauf sur invitation du jury.

Art. 17 : L'évaluation du projet se fait sur la base :

- de la note de conception
- de la note du mémoire
- de la note de l'exposé
- de la note des réponses aux questions
- de la note de la réalisation pratique.

Art. 18 : Tout étudiant absent à sa soutenance se verra attribuer un zéro.

Art. 19 : Un exemplaire du mémoire final doit être déposé en version papier auprès de la bibliothèque de la faculté après avoir porté les corrections recommandées par le jury. Le même mémoire final ainsi que l'ensemble des travaux réalisés seront envoyés par email à la bibliothèque de la Faculté e à l'adresse bibliofinfo@usthb.dz par le Président de jury.